



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE RENAULT DU 11 MAI 2023, PROPOSITIONS SM-TE POUR LE VOTE DES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Section RENAULT
N° 234 18 avril 2023

Résolution soumise à l'approbation	Analyse et position du SM-TE
<u>Résolutions 1 et 2</u> : Approbation des comptes de l'exercice 2022.	Nous n'avons pas les moyens de vérifier l'exactitude des comptes présentés. → Abstention.
<u>Résolution 3</u> : Approbation du résultat 2022 et fixation du dividende.	L'affectation d'un dividende est légitime après tant d'année sans versement. La somme fixée sera un apport dérisoire pour les salariés, mais elle est considérable pour les gros actionnaires qui dictent la politique de fractionnement de l'Entreprise : → Vote Contre.
<u>Résolution 4</u> : Rapport des commissaires aux comptes pour la rémunération des titres participatifs.	Nous n'avons pas les moyens de vérifier l'exactitude des comptes présentés → Abstention.
<u>Résolution 5</u> : Approbation des conventions et engagements réglementés.	Deux conventions s'appliquent : avec l'Etat français et avec Nissan. Pas de nouvelle convention signée en 2022. → Abstention.
<u>Résolution 6</u> : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean Dominique SENARD.	Considérant que le Président de Renault SA devrait dans sa mission préserver l'unité de l'Entreprise. → Vote Contre.
<u>Résolution 7</u> : Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Annette WINKLER.	Cette proposition de renouvellement signe l'accord de cette Administratrice avec les décisions en vue de démanteler l'Entreprise. → Vote Contre.
<u>Résolution 8</u> : Nomination de M. Luca de MEO en qualité d'administrateur.	Nommer M. Luca de MEO comme administrateur renforcera son pouvoir pour poursuivre et accélérer le projet de démantèlement de Renault. → Vote Contre.
<u>Résolutions 9, 10, 11, 12, 13, 14</u> : Rémunération des mandataires sociaux, de M. Jean-Dominique SENARD, de M. Luca de MEO, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des administrateurs.	Au vu de la politique conduite par le Conseil d'Administration et les Président et Directeur Général et le Directeur Général qui conduisent la politique actuelle pour le démantèlement de l'Entreprise. → Vote Contre.
<u>Résolution 15</u> : Autorisation conférée au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions de la société.	Cette résolution est nécessaire pour permettre les cessions d'actions vers GEELY, GOOGLE, QUALCOMM, ARAMCO qui signent le démantèlement de Renault. → Vote Contre.
<u>Résolution 16</u> : Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital de la société par annulation d'actions.	Une telle action de réduction de capital aurait pour effet de priver l'entreprise de liquidités au moment où elle en a tant besoin pour préparer les projets et les emplois de demain, et de faire monter le cours de l'action au profit des actionnaires. → Vote Contre.
<u>Résolution 17</u> : Pouvoirs pour accomplir les formalités.	Abstention.

**Vous appréciez l'action du SM-TE pour la défense de la communauté de travail ?
Faites le savoir par votre adhésion et votre cotisation !**

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33, 44, 55 €/an (Ouvriers, ETAM, I & C)

Ce tract du Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble, est financé par les seules cotisations des adhérents